

Message de PREVENTION de la gendarmerie de l'Oise

« CAMBRIOLAGE : COMMENT L'EVITER ? »

Près de 1000 cambriolages sont commis chaque jour en France ! Les objets les plus dérobés sont peu volumineux et facilement revendables (bijoux, matériels numériques, informatiques, ...) et l'argent liquide.

Quelques précautions permettent d'éviter ou de retarder le passage à l'acte du cambrioleur et ainsi de voir ce dernier abandonner.

Conseils pratiques

- Equipez les portes et fenêtres de votre résidence de systèmes de sécurité et de fermeture fiable (verrous, volets, grilles, barreaux, œillette, entrebâilleur, alarme, ...)
 - Installez un éclairage extérieur avec détecteurs de présence ;
 - Verrouillez systématiquement les portes à double tours ;
 - N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés (au cas où vous le perdriez !)
 - Si vous perdez vos clés, pensez à changer les serrures rapidement ;
 - Laissez un double de clés chez une personne de confiance plutôt que de les cacher sous le paillason, derrière un pot de fleurs ou dans la boîte aux lettres ;
 - Placez vos bijoux et valeurs en lieux sûrs (éviter les lieux les plus accessibles ou la salle de bain, les piles de linge !)
 - Ne laissez pas votre sac à main et les clés dans l'entrée de votre domicile ou dans votre véhicule ;
 - Evitez de laisser accessible tout objet facilitant l'ouverture ou l'escalade (outillage, échelle, ...)
 - Faites un inventaire précis de vos objets de valeur (n° de série, description précise, photos, ...).
- Pour vous faciliter cette démarche, rendez-vous sur le site : www.objets-voles.fr

Si malgré ces mesures, vous êtes victime d'un cambriolage

- Ne touchez à rien ;
 - Appelez le 17 ;
 - Faites un inventaire précis des objets volés (marque, détails, n° de série, factures, photos, ...).
- Ces renseignements s'avéreront précieux pour identifier les objets découverts et pouvoir vous les restituer ultérieurement ;
- Faites opposition auprès de votre banque en cas de vol de vos moyens de paiement (carte bancaire, chéquier) ;
 - Allez déposer plainte.

Ayez le réflexe 17 pour signaler toute présence de véhicule et/ou individus vous paraissant suspect (donner des éléments précis comme le type, la marque, la couleur et l'immatriculation du véhicule, la tenue vestimentaire des personnes).

Si vous constatez la présence de signes inscrits à l'extérieur de votre propriété et pouvant être des marques de repérage, faites des photos avant de les effacer et signaler les faits aux forces de sécurité.